

## TABLEAUX SYNOPTIQUES – CONTROLES

Pays	Contrôles sur les structures	Contrôles sur les informations
<b>Allemagne</b>	<p>⇒ Contrôle de nature hiérarchique exercé par le Ministère de la Justice et le Parlement national</p> <p>⇒ Contrôle exercé par l'Office d'Audit de l'Etat</p>	<p>⇒ Contrôle de nature hiérarchique exercé par le Ministre de la Justice et le Parlement national</p> <p>⇒ Contrôle exercé par l'Office d'Audit de l'Etat</p>
<b>Belgique</b>	<p>⇒ Contrôle hiérarchique effectué par le service actif des directions régionales</p> <p>⇒ Mécanismes d'audit internes en voie d'élaboration. Mise en place d'un groupe de travail dont la mission consiste à examiner, notamment au travers de tests, l'application de la gestion des risques à la Documentation Patrimoniale.</p> <p>⇒ Audits réalisés par un Conseil d'Administration et un Conseil Spécialisé d'Experts. Contrôle financier réalisé par le Ministère des Finances et la Chambre des Comptes. Dans le cas d'activités cadastrales gérées et financées par des programmes nationaux spécifiques ou internationaux, il est possible de mettre en place des audits externes.</p> <p>⇒ Contrôle de la Cour des Comptes et de l'inspection des finances</p> <p>⇒ Contrôle parlementaire</p> <p>⇒ Contrôles juridictionnels des Tribunaux civils et fiscaux</p>	<p>⇒ Contrôle hiérarchique effectué par le service actif des directions régionales.</p> <p>⇒ Procédure d'arbitrage : chaque contribuable dispose d'un délai de 2 mois pour introduire un recours auprès de l'inspecteur chef de service qui vérifiera le travail de ses collaborateurs (contrôle hiérarchique)</p> <p>⇒ Possibilité pour le contribuable de demander l'arbitrage du juge de paix via un expert indépendant</p>
<b>Bulgarie</b>	<p>⇒ Contrôle hiérarchique exercé par le Ministère du Développement régional et des Travaux publics et le Premier Ministre</p> <p>⇒ Contrôle juridictionnel exercé par les Cours de district, régionales, ou de la « Cour de Cassation »</p>	<p>⇒ Le contrôle juridictionnel sur les missions du cadastre effectué par les Cours des districts, des régions, ou par la Cour de Cassation</p> <p>⇒ La Cour Suprême Administrative contrôle les actes administratifs édictés par les officiers responsables des activités du cadastre.</p> <p>⇒ Procédure de création des cartes et registres cadastraux placée sous la direction du Directeur exécutif de l'agence du cadastre : en cas d'erreur matérielle, les propriétaires peuvent, dans les 30 jours qui suivent la publication des relevés cadastraux, émettre des objections auprès de l'office cadastral, par écrit. Ces dernières sont examinées par une Commission, nommée par le DirExeCA. Les objections figurent dans les informations cadastrales. La carte et les registres cadastraux sont approuvés par le DirExeCA ; les parties intéressées ont un délai de 30 jours après publication dans la « Gazette de l'Etat » pour faire appel auprès de la Cour régionale. Si les données cadastrales sont incomplètes ou erronées, les parties concernées peuvent demander leur modification. Une fois ces imprécisions ou erreurs</p>

		<p>attestées par Acte, elles sont modifiées dans les registres ou les cartes ; en cas de litige sur un droit matériel, c'est une procédure juridique qui tranche, et qui fait modifier les données si besoin.</p> <p>En cas d'infraction aux procédures de la « Law on Cadastres an Property Register » (ZKIR), les données cadastrales concernées sont soumises à révision</p>
<b>Chypre</b>	<p>⇒ Contrôle hiérarchique mise en œuvre par le Ministère des Affaires Intérieures dans chaque Eparchie, Département et/ou Sous-département</p> <p>⇒ Contrôle du Service et Contrôle de l'Etat, notamment en matière financière</p>	<p>⇒ Contrôles juridictionnels effectués par le Service Juridictionnel, les Cours des Eparchies et la Cour Supérieure en cas d'appels. La direction du Département du Cadastre et du Relevé Foncier (Arpentage) est un organisme qui a le pouvoir d'agir en tant que Cour de 1<sup>ère</sup> instance, toujours selon les termes du Chapitre 214 de l'article précité. Cette compétence peut être conférée à des organismes publics hiérarchiquement inférieurs.</p>
<b>Espagne</b>	<p>⇒ Contrôle juridictionnel</p> <p>⇒ Contrôle externe financier exercé par le Tribunal de Cuentas et par l'Intervention Générale de l'Etat, dépendant du Ministère du Trésor, chargé de contrôler et autoriser les dépenses dans tous les Offices de l'Etat</p> <p>⇒ Audits internes réalisés périodiquement permettent une évaluation du système cadastral. Il existe également un système d'audit interne orienté vers une évaluation des procédures et une comptabilisation des réclamations émises. En revanche, il n'existe pas de mécanismes de contrôle externe</p>	<p>⇒ Contrôles juridictionnels</p>
<b>Finlande</b>	<p>⇒ Contrôles hiérarchiques et audits internes réalisés par le « State Audit Office », SAO, qui exerce ses compétences principalement en matière financière mais peut avoir un champ d'action plus étendu</p>	<p>⇒ Les juridictions judiciaires sont compétentes pour toute question relative au droit de propriété sur un bien immobilier.</p> <p>⇒ D'autres mécanismes para ou pré-judictionnel de résolution des litiges ont été développés : des médiateurs officiels sont nommés et les Cours d'Appel sont éventuellement sollicitées sur ces questions.</p> <p>⇒ En revanche, c'est le NLS qui a compétence pour les contestations intéressant les registres cadastraux. La compétence du NLS et des offices de LDS est entendue de façon large puisqu'ils ont en charge les études et relevés légaux et la délimitation des biens</p>
<b>France</b>	<p>⇒ Contrôle hiérarchique exercé en premier lieu par la direction des services fiscaux (où, en général, un directeur subdivisionnaire est notamment chargé du cadastre) et en second lieu par la direction générale des impôts.</p> <p>⇒ Audit interne de l'ensemble des services fiscaux auxquels appartiennent les services du cadastre, réalisé par la mission d'expertise et de liaison (MEL), attachée à la direction générale des impôts. Il ne semble pas, en revanche, qu'il existe d'audit externe.</p>	<p>⇒ Compétence du juge judiciaire</p>

<p><b>Hongrie</b></p>	<p>⇒ Système hiérarchique de contrôle aussi bien au niveau des districts land et offices que des county land offices.</p> <p>⇒ Mécanismes de contrôle interne et d'autorégulation.</p> <p>⇒ Audits réalisés par le State office audit. Ils interviennent notamment en matière financière.</p>	<p>⇒ Contrôle juridictionnel</p>
<p><b>Lettonie</b></p>	<p>⇒ Contrôles internes sur le Département du Registre foncier du Ministère de la Justice et le State Land Service. Ces contrôles sont assurés par les directions de chacune de ces unités (« Regulations on basic requirements for developing internal control system »).</p> <p>Objet du contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- structure interne, statut de chaque unité ou département, intitulé et description de chaque poste effectif ;</li> <li>- évaluation, mise à jour et confirmation des plans annuels de travail de chaque unité structurelle avec mention des objectifs et des tâches de chacun ;</li> <li>- évaluation régulière des performances des fonctionnaires et employés ;</li> </ul> <p>⇒ Le « National Land Survey of Finland” (NLS)/(Agence du Cadastre National”) comporte un organisme d’audit interne, des systèmes de contrôle de la qualité ainsi que des systèmes d’auto réglementation.</p> <p>⇒ Le State Audit Office (SAO : organisme collégial indépendant, chargé d’informer le Parlement sur l’utilisation des fonds publics) est la seule autorité habilitée à exercer un audit externe, et pouvant contrôler une agence d’Etat comme le NLS. Cet organisme est plutôt spécialisé dans les finances publiques mais peut avoir un champ d’action plus étendu.</p> <p>⇒ Un système d’audit interne est mise en place dans chaque organisme public. Ce mécanisme d’audit concerne également le Ministère de la Justice et l’antenne qui lui est rattachée, le State Land Service.</p> <p>Objet de l’audit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- performance,</li> <li>- objectifs,</li> <li>- compatibilité, exécution du budget, sincérité de la régularité de la tenue des comptes et registres,</li> <li>- conformité des opérations aux actes normatifs, stratégies d’organisation, plans d’action ;</li> <li>- usage des ressources,</li> <li>- compétence du personnel, de l’encadrement, fonctionnement des systèmes de contrôles internes.</li> </ul>	<p>⇒ L’Inspection de la Protection des Données de l’Etat a pour mission de contrôler la légalité de la protection et de l’utilisation des données des registres.</p>

<b>Lituanie</b>	⇒ Le Directeur du Centre des Registres cadastraux doit présenter un rapport annuel d'activité portant sur l'année fiscale passée	⇒ Contrôle juridictionnel : tout individu peut saisir une juridiction aux fins de défense de ses droits ou de ses intérêts.
<b>Pologne</b>	⇒ Contrôle hiérarchique ⇒ Audits internes ⇒ Contrôles financiers	⇒ Contrôles juridictionnels
<b>Portugal</b>	⇒ Contrôle hiérarchique : le Conservado et le Chef des Finances sont les responsables (supérieurs hiérarchiques du personnel) des Conservatorias do Registo Predial et des services locaux des finances. Ils sont, par leur part, soumis au pouvoir hiérarchique du Directeur Général des Registres et du Notariat (Ministère de la Justice) et du Directeur Général des Impôts (Ministère des Finances). ⇒ Pas de mécanismes d'audit interne ⇒ Contrôles externes réalisés par l'ombudsman (Povedo de Justiça) et le Tribunal de Contas (contrôle financier). ⇒ Les actes administratifs des Chefs de services des Finances peuvent faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le Directeur Général des Impôts et juridictionnel devant les Tribunaux Fiscaux. Les actes des Conservadores peuvent être déférés aux Tribunaux Civils de la localité de la Conservatoria	⇒ Les actes administratifs des Chefs de services des Finances peuvent faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le Directeur Général des Impôts et juridictionnel devant les Tribunaux Fiscaux. Les actes des Conservadores peuvent être déférés aux Tribunaux Civils de la localité de la Conservatoria. ⇒ La rectification de l'erreur est la conséquence obligatoire de la décision du Tribunal civil d'annulation de l'acte illégal du Conservador, tandis que l'indemnisation est le but de l'action administrative. ⇒ Mise en cause de la responsabilité de l'Etat devant les Tribunaux administratifs.
<b>Roumanie</b>	⇒ Contrôles hiérarchiques ⇒ Audits internes ⇒ Contrôles financiers	⇒ Contrôles juridictionnels
<b>Royaume-Uni</b>	⇒ Contrôles hiérarchiques réalisés par le Conseil de direction et le Conseil de gestion ⇒ Evaluation réalisée par le Land Registry chaque année auprès des usagers professionnels ⇒ Un contrôle des missions et des performances des structures est conduit pas une « personnalité » (un juriste par exemple) tous les 3 ou 5 ans ⇒ Le Comptroller and Auditor General (chef de la Cour des Comptes britannique) est responsable au sein du Parlement de l'audit des comptes du Land Registry. Il ne s'agit pas juste d'un contrôle sur la régularité des comptes, mais aussi sur l'utilisation efficiente des fonds.	⇒ Contrôles juridictionnels ⇒ Intervention d'un médiateur

<b>Slovaquie</b>	<p>⇒ Contrôle de « l'Office de Géodésie, de Cartographie et du Cadastre de la République de Slovaquie » : inspections menées par des inspecteurs cadastraux, portant sur le niveau de qualité de l'exécution des fonctions du Cadastre et le bon déroulement d'autres activités : géodésie, cartographie...</p> <p>⇒ Contrôle sur la gestion des fonds publics :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – Le Ministère des Finances</li> <li>2 – Le « Bureau de Contrôle Financier »</li> <li>3 – « L'Office National d'Audit »</li> </ol>	<p>⇒ Contrôles juridictionnels : les décisions récognitives de droit ne peuvent être portées en appel.</p> <p>⇒ Une décision négative peut l'être, devant une cour de justice régionale</p> <p>⇒ Les décisions portant sur les délimitations de parcelles peuvent faire l'objet d'appels à l'Office du Cadastre, qui peut transférer l'affaire en cour régionale</p>
<b>Suède</b>	<p>⇒ Contrôles juridictionnels : tout individu a le droit de déposer une plainte concernant une décision rendue ou le coût d'une activité par l'administration en charge du cadastre</p>	<p>⇒ Contrôle juridictionnel : tout individu a le droit de déposer une plainte concernant une décision rendue ou le coût d'une activité. Chaque comté est doté d'une Cour administrative dans laquelle une branche spéciale traite des problèmes de biens immobiliers (Land Court). L'instance supérieure est la Cour d'Appel.</p>

Rôle éventuel d'une autorité de régulation ou d'une entreprise publique

L'absence de toute mention de l'existence d'une instance de régulation appelle 2 remarques.

En premier lieu, elle peut trouver une explication dans l'intégration des services cadastraux au sein de l'administration et par le lien de subordination hiérarchique qu'elle implique : la régulation n'est pas alors le fait d'une instance tierce mais résulte des autorités hiérarchiques supérieures.

Par ailleurs, l'absence de mention de l'existence d'une autorité de régulation ne doit pas conduire à négliger le rôle d'arbitrage ou de conciliation confié dans la plupart des pays européens à un médiateur, quelle que soit par ailleurs la qualification ou la dénomination qui lui est donnée ; certes, il n'existe pas – ou il en existe peu – d'autorités de régulation spécifiquement attachées à l'activité des services du cadastre. Toutefois, cette dernière relève, comme toute activité publique, de la compétence des autorités de régulation ayant vocation à arbitrer les litiges opposant autorités administratives et particuliers.

## TABLEAUX SYNOPTIQUES – STRUCTURES et MISSIONS

Pays	STRUCTURES			MISSIONS			
	Organisation	Rattachement	Statut (agents, ressources)	Missions traditionnelles (noyau dur)	Missions spécifiques et diversifiées	Rôle et influence des TIC (numérisation, accessibilité, transmission)	« Privatisation » et externalisation des missions
<b>Allemagne</b>	<p>⇒ Les offices du Cadastre Immobilier</p> <p>⇒ Les Offices d'immatriculation foncière en charge du Livre Foncier (« Grundbuch »), intégrés dans les juridictions locales</p>	<p>⇒ Incombe aux 16 Länder</p> <p>⇒ Ministère de la Justice</p>	<p>⇒ Fonctionnaires</p> <p>⇒ Fonctionnaires de l'Etat fédéral</p>	<p>⇒ Gestion du Cadastre immobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- documents cartographiques (plan parcellaire),</li> <li>- registres techniques accompagnant les documents cartographiques</li> </ul> <p>⇒ Gestion du Livre foncier (« Grundbuch »)</p>	<p>⇒ Garantir la propriété. Réforme avec des regroupements. Délivrance d'informations sur le marché immobilier (rapport fournissant l'état du marché immobilier)</p>	<p>⇒ Registre de la propriété totalement automatisé. Carte de la propriété automatisée à 75 %. Registre foncier en cours de transposition numérique.</p> <p>⇒ Accès aux informations à un public professionnel</p>	<p>⇒ Aucune réforme en cours, pas de projet</p>
<b>Belgique</b>	<p>⇒ Administration du Cadastre, de l'Enregistrement et des Domaines (ACED) ; service public fédéral (fusion opérée en 1998) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une administration centrale</li> <li>- des services extérieurs (le Service des Mutations et Expertises dispose de directions régionales situées dans chaque province, le Service des Grands Levers et Plans généraux dispose de directions en fonction des régions linguistiques)</li> </ul>	<p>⇒ Ministère des Finances (depuis 1835)</p>	<p>⇒ Fonctionnaires</p>	<p>⇒ Tenue de la documentation cadastrale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise à jour du plan parcellaire et de la documentation technique l'accompagnant,</li> <li>- mise à jour des registres cadastraux (à finalité fiscale)</li> </ul> <p>⇒ Publicité foncière : tenue des registres décrivant la situation juridique du bien (« Fichier immobilier »)</p>	<p>⇒ Garantir la propriété. Réforme des structures. Projet de créer une banque de données patrimoniales, dont la gestion serait confiée à un organisme paraétatique</p>	<p>⇒ Mise de la cartographie sur Internet (fin en 2004). Début de la numérisation du plan parcellaire cadastral en 2001. Réseau informatique du fichier cadastral achevé en 1993</p> <p>⇒ Projets CADNET : consultation en ligne par des professionnels ; extension prévue au profit des entreprises et des citoyens</p>	<p>⇒ Gestion d'une banque de données globale confiée à un organisme paraétatique</p>

	⇒ Le Bureau des Hypothèques						
<b>Bulgarie</b>	<p>⇒ « L'Agence Cadastrale » en charge des cartes et du registre cadastral :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un Directeur Exécutif</li> <li>- des Directeurs Régionaux des Offices cadastraux régionaux (28)</li> </ul> <p>⇒ Un Office de l'Enregistrement en charge du registre foncier (des offices d'enregistrement sont organisés dans chaque juridiction de district)</p>	<p>⇒ Ministère du Développement Régional et des Travaux Publics</p> <p>⇒ Ministère de la Justice</p>	<p>⇒ Fonctionnaires</p> <p>⇒ Fonctionnaires (greffiers des Cours de district)</p>	<p>⇒ Tenue du Registre foncier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enregistrement des droits,</li> <li>- délivrance d'informations sur la situation juridique du bien</li> </ul> <p>⇒ Tenue de la documentation cartographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plan parcellaire,</li> <li>- registre cadastral</li> </ul>	<p>⇒ Missions spécifiques du fait des lois de restitution des terres agricoles et forestières en 2001. Accompagnement des politiques d'urbanisme, contrôle de certaines activités</p>	<p>⇒ Pas d'informatisation</p>	<p>⇒ Aucune réforme en cours en ce domaine, pas de projet</p>
<b>Chypre</b>	<p>⇒ Structure unique : le Département du Cadastre et du Relevé Foncier, organisme officiel de l'Etat en matière de relevé foncier et de cartographie organisé selon deux échelons d'implantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau de l'Etat</li> <li>- au niveau des Eparchies</li> </ul>	<p>⇒ Ministère des Affaires Intérieures</p>	<p>⇒ Statut déterminé par les « plans de service » du Département du Cadastre</p>	<p>⇒ Gestion du système cadastral « d'enregistrement » (pas de véritable « Livre foncier ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise à jour du plan parcellaire,</li> <li>- tenue de la documentation technique et fiscale relative à la propriété foncière</li> </ul>			<p>⇒ Pas d'hostilité à des délégations de fonctions purement techniques (photographie, métrage de propriété, établissement de cartes...) à des entreprises privées avec ouverture à la concurrence pour ces missions</p>
<b>Espagne</b>	<p>⇒ Un Conseil général d'Administration du Cadastre et des Offices territoriaux du cadastre dans chaque province</p> <p>⇒ L'Administration publique en charge du Registre Foncier</p>	<p>⇒ Ministère du Trésor</p> <p>⇒ Non précisé (Ministère de la Justice ?)</p>	<p>⇒ Fonctionnaires</p> <p>⇒ Fonctionnaires (greffiers du Registre Foncier)</p>	<p>⇒ Tenue du Registre Foncier</p> <p>⇒ Gestion de la documentation cadastrale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plan parcellaire,</li> <li>- documentation technique,</li> <li>- documentation à</li> </ul>	<p>⇒ Détermination et garantie de la propriété. Tendance à l'unification</p>	<p>⇒ Numérisation largement engagée</p> <p>⇒ Délivrance d'informations ou de certification cadastrale par téléchargement. Services aux citoyens (remplissage de documents).</p>	<p>⇒ Pas d'hostilité à des délégations de fonctions purement techniques (photographie, métrage de propriété, établissement de cartes...) à des entreprises privées avec ouverture à la</p>

	Réflexion en cours sur une unification de l'information proposée par le Registre Foncier et le Cadastre			finalité fiscale		Protection des informations. Accès aux informations dans les bases de données cadastrales	concurrence pour ces missions
<b>Finlande</b>	<p>⇒ Agence nationale des études cadastrales avec 13 offices locaux. Système original : intervention des Cours de district puis antennes locales de l'administration de l'Etat</p> <p>⇒ Cartographie confiée à une société publique à l'origine, cédée ensuite au privé</p>	<p>⇒ Ministère de l'Agriculture et des Forêts et Ministère de la Justice (pour les Cours de districts)</p>	<p>⇒ Fonctionnaires</p> <p>⇒ Statut de droit privé</p>	<p>⇒ Tenue du Registre foncier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « inspection cadastrale » sur le terrain,</li> <li>- enregistrement des droits après accord des Cours</li> </ul> <p>⇒ Tenue de la documentation cartographique</p>	<p>⇒ Détermination et garantie de la propriété. Contrôle de l'achat et de la vente des terres agricoles (accompagnement des politiques agricoles). Modernisation du système d'organisation en fonction des résultats. Fourniture de cartes</p>	<p>⇒ Numérisation complète ; les cartes et de nombreux documents sous forme numérique.</p> <p>⇒ Accessibilité de tous les documents au public. Informations numériques disponibles contre paiement</p>	<p>⇒ Fourniture de cartes, activité de ventes de cartes. Pas d'hostilité à des délégations de fonctions purement techniques (photographie, métrage de propriété, établissement de cartes...) à des entreprises privées avec ouverture à la concurrence pour ces missions</p>
<b>France</b>	<p>⇒ Services du Cadastre rattachés à la Direction Générale des Impôts (gestion du cadastre dans 312 centres des impôts fonciers)</p> <p>⇒ Conservation des Hypothèques assurant la Publicité foncière (354 conservations des hypothèques, relevant de 107 directions des services fiscaux)</p>	<p>⇒ Ministère des Finances</p> <p>⇒ Ministère des Finances</p>	<p>⇒ Fonctionnaires</p>	<p>⇒ Tenue de la documentation cadastrale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise à jour du plan parcellaire et de la documentation technique l'accompagnant,</li> <li>- mise à jour des registres cadastraux à finalité fiscale.</li> </ul> <p>⇒ Publicité foncière : tenue des registres décrivant la situation juridique du bien, « Fichier »</p>	<p>⇒ Missions classiques de détermination et d'identification des propriétés</p>	<p>⇒ Dématérialisation des registres hypothécaires et cadastraux. Le plan cadastral totalement dématérialisé proposé sur Internet en 2005.</p> <p>⇒ Possibilité pour les particuliers d'obtenir des informations dématérialisées.</p>	<p>⇒ Aucune réforme en cours dans ce domaine, pas de projet</p>
<b>Grèce</b>	<p>⇒ L'Organisme Hellénique pour la Cartographie et le</p>	<p>⇒ Tutelle du Ministère de</p>		<p>⇒ Gestion des registres fonciers :</p>			<p>⇒ Une société anonyme ayant</p>



	<p>Cadastre (« O.K.X.E. »), organisme public</p> <p>⇒ Personne morale de droit privé Société anonyme (« Ktimatologio A.E. ») en charge de la rédaction de la documentation graphique</p>	<p>l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux</p>		<p>- enregistrement des biens, - tenue de la documentation technique et fiscale</p> <p>⇒ Rédaction de la documentation cartographique</p>			<p>comme actionnaire unique le Ministère de l'Environnement créée en 1995 a comme objectifs l'étude, la rédaction et le fonctionnement du cadastre hellénique.</p>
<b>Hongrie</b>	<p>⇒ Une structure unique appelée « système d'enregistrement des terres » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un bureau foncier central</li> <li>- des bureaux de l'administration de l'enregistrement des terres dans les districts et les comtés (arrondissements)</li> </ul> <p>Fusion en 1972, des structures gérant d'un côté un registre de la propriété foncière et des taxes foncières et d'un autre côté un registre des terres</p>	<p>⇒ Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural</p>	<p>⇒ Fonctionnaires</p>	<p>⇒ Gestion du « système d'enregistrement des terres » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enregistrement des biens fonciers,</li> <li>- administration des registres fonciers et techniques ou fiscaux,</li> <li>- délivrance d'informations</li> </ul>			
<b>Lettonie</b>	<p>⇒ Service Foncier de l'Etat en charge de la documentation technique (8 antennes régionales)</p> <p>⇒ Département du Registre foncier en charge de la tenue du Livre foncier ; 28 bureaux de districts</p>	<p>⇒ Tutelle du Ministère de la Justice</p> <p>⇒ Ministère de la Justice</p>	<p>⇒ Fonctionnaires</p>	<p>⇒ Gestion de la documentation technique et cartographique</p> <p>⇒ Gestion du Registre foncier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enregistrement des droits immobiliers (immatriculation obligatoire depuis 1991),</li> <li>- délivrance des « titres » garantis</li> </ul>	<p>⇒ Début de l'interconnexion des données.</p> <p>Accompagnement des politiques d'urbanisme et coordination des politiques foncières</p>	<p>⇒ Informations disponibles sur Internet : données du registre foncier ; bases de données. Registre cadastral et registre foncier sont interconnectés.</p> <p>⇒ Accès à tout citoyen aux données du registre foncier. Délivrance d'informations mais</p>	<p>⇒ Aucune réforme en cours en ce domaine, pas de projet</p>

				par l'Etat, - gestion des demandes d'information sur la situation juridique d'un bien immobilier		pas certifiées authentiques. Accès aux informations du Registre cadastral national (gratuites ou payantes)	
<b>Lituanie</b>	⇒ Structure unique : une entreprise d'Etat, le « Centre des Registres », organisme à but lucratif  Jusqu'en 1997, deux systèmes distincts d'enregistrement dans un registre national unifié	⇒ Supervisé par le Ministère de la Justice (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2002)	⇒ Statut de droit privé (contrats de travail appliquant la Loi Générale sur l'Emploi)	⇒ Gestion des Registres fonciers par une structure unique : - procédure d'enregistrement des droits, - délivrance d'informations sur la situation des biens immobiliers	⇒ Mission spécifique avec la restitution des droits de propriété en 2001	⇒ Système informatisé regroupant les données sur les biens immobiliers. Système totalement informatisé d'enregistrement des biens immobiliers. Données géographiques cadastrales sur système informatisé.  ⇒ Accès aux données publiques moyennant contribution financière. Accès aux usagers à des cartes interactives. Accès par voie électronique à de nombreux documents. Accès peut-être restreint	⇒ Aucune réforme en cours en ce domaine, pas de projet
<b>Pologne</b>	⇒ Service des Registres Fonciers organisé au sein de chaque juridiction locale, en charge des livres fonciers  ⇒ Service de l'Etat en charge du Cadastre	⇒ Ministère de la Justice  ⇒ Ministère des Finances	⇒ Fonctionnaires ?  ⇒ Employés soumis à la loi commune sur le travail	⇒ Gestion des Livres fonciers  ⇒ Gestion de la documentation cartographique et technique : - mise à jour du plan	⇒ Accompagnement des politiques agricoles	⇒ Début d'informatisation, mais aucun lien entre le registre cadastral et les registres fonciers.  ⇒ Accès aux données si justification d'un	⇒ Aucune réforme en cours en ce domaine, pas de projet

				parcellaire, - tenue de la documentation technique accompagnant le plan, - tenue de la documentation à finalité fiscale		intérêt	
<b>Portugal</b>	<p>⇒ Les « Conservatorias do Registo Predial », gestion du registre foncier de la propriété</p> <p>⇒ Les « Serviços Locais de Finanças » (services délocalisés du Ministère des Finances), tenue des registres à finalité fiscale</p> <p>⇒ Un institut public (créé en 2001), « Instituto Geografico Portugues » : en charge du cadastre graphique</p>	<p>⇒ Ministère de la Justice</p> <p>⇒ Ministère des Finances</p> <p>⇒ Tutelle du Ministère des Villes et de l'Aménagement du Territoire</p>	<p>⇒ Fonctionnaires ou agents administratifs (non titulaires) soumis au droit administratif</p> <p>⇒ Fonctionnaires ou agents administratifs soumis au droit administratif</p> <p>⇒ Personnels recrutés avant 2001 : fonctionnaires Après 2001 : soumission au droit du travail</p>	<p>⇒ Gestion du Registre foncier de la propriété</p> <p>⇒ Tenue des registres à finalité fiscale</p> <p>⇒ Gestion du cadastre graphique</p>	<p>⇒ Accompagnement des politiques agricoles</p>	<p>⇒ Numérisation du registre de la propriété foncière et du cadastre graphique.</p> <p>⇒ Développement de la communication par Internet. Possibilité d'obtenir des copies certifiées conformes par Internet (cartes). Service payant</p>	<p>⇒ Aucune réforme en cours en ce domaine, pas de projet</p>
<b>Roumanie</b>	<p>⇒ Les Offices du Livre Foncier intégrés dans les tribunaux en charge du Livre Foncier</p> <p>⇒ L'Office National du Cadastre, de la Géodésie et de la Cartographie et des offices locaux dans chaque district, en charge de l'enregistrement au cadastre</p>	<p>⇒ Ministère de la Justice</p> <p>⇒ Ministère de l'Administration et de l'Intérieur</p>	<p>⇒ Personnels soumis à la Loi générale sur l'Emploi</p>	<p>⇒ Gestion du Livre foncier</p> <p>⇒ Tenue de la documentation cadastrale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise à jour du plan parcellaire,</li> <li>- procédure d'enregistrement des droits,</li> <li>- délivrance d'informations</li> </ul>	<p>⇒ Mission traditionnelle. Réforme totale du système en 1996</p>	<p>⇒ Numérisation en projet. Aucun système d'accès pour les usagers</p>	<p>⇒ Aucune réforme en cours en ce domaine ; pas de projet</p>

<b>Royaume-Uni</b>	⇒ Structure unique : - le « Land Registry » pour l'Angleterre et le Pays de Galles (maintenance du plan cadastral, tenue des registres techniques, immatriculation des biens immobiliers sur un registre de propriété). Un bureau central et 24 bureaux régionaux - pour l'Ecosse, le « Registers of Scotland » composé de plusieurs divisions	⇒ Ministère de la Justice (Angleterre et Pays de Galles) et « Justice Department » (Ecosse)	⇒ Fonctionnaires publics de l'Etat	⇒ Gestion du Registre foncier : - procédure d'immatriculation du bien (après « enquête » préalable), - délivrance de « titres » de propriété garantis par l'Etat, - délivrance d'informations sur la situation des biens immobiliers	⇒ Garantir la propriété. Modification du système en 2002 et 2003 Informations sur l'état du marché, informations socio-économiques grâce à un lien avec l'Office national des statistiques  ⇒ Rôle de prévention des conflits plus important qu'ailleurs	⇒ Numérisation de très nombreux éléments. Programme Acacia (une seule structure électronique nationale). Activité d'assistance en ligne (e-conveyancing) : faire des recherches sur le cadastre avant la transaction et la rédaction d'actes de propriété en ligne. Service spécifique pour certains professionnels. Existence de « one-stop shops » de la propriété foncière.	⇒ Aucune réforme en cours en ce domaine, pas de projet
<b>Slovaquie</b>	⇒ Une structure unique, l'Office de la Géodésie, de la Cartographie et du Cadastre : - un organisme central, - des instances locales (8 offices du cadastre dans les régions, 79 administrations du cadastre dans les districts)	⇒ Pas de rattachement à un ministère, corps administratif autonome		⇒ Gestion unifiée de l'ensemble de la documentation cadastrale : - plan parcellaire, - documentation technique, - procédure d'enregistrement	⇒ Garantir la propriété. Volonté de protéger équitablement les droits des propriétaires pour accompagner la restitution des propriétés	⇒ En train de développer les systèmes informatiques. Possibilités de diffuser des informations par voie électronique en cours de réalisation.	⇒ Aucune réforme en cours en ce domaine, pas de projet
<b>Suède</b>	⇒ Une structure unique, le « Landmäteriet », composé de 3 départements : - les Services cadastraux avec 21 autorités cadastrales dans les comtés (tenue du Registre foncier), - les « Renseignements	⇒ Le Landmäteriverket, agence administrative centrale. Chaque comté (21) est doté d'un organisme régional ; les	⇒ Personnel régi par la loi générale sur l'emploi	⇒ Gestion du Registre foncier  ⇒ Gestion des données foncières et géographiques  ⇒ Délivrance d'informations	⇒ Détermination et garantie de la propriété. Contrôle de l'achat et de la vente de terres agricoles. Système cadastral soumis à une assurance qualité.	⇒ Informatisation totale. Un moniteur de recherche foncière. Service spécifique sur Internet : question au géomètre-expert.	⇒ Le Landmäteriet tient un magasin de cartes ; tentative pour le transformer en service de vente de cartes en ligne. Pas d'hostilité à des délégations de fonctions purement

<p>géographiques sur les terrains », Département ne comportant pas d'antennes locales (création et gestion des données foncières et géographiques), - le Département « Metria » avec une quarantaine de bureaux locaux (collecte des frais de production d'information sur les paysages)...</p>	<p>agences sont autonomes et subordonnées au Gouvernement</p>			<p>Fourniture de cartes. ⇒ Possibilité pour les autorités du cadastre de trancher certaines contestations, mais décision susceptible de recours. Rôle modeste de prévention des conflits.</p>		<p>technique (photographie, métrage des propriétés, établissement de cartes,...) à des entreprises privées avec ouverture à la concurrence pour ces missions</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------